

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111117-2011_B405-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/11/2011
 Acte rendu exécutoire par application des formalités de télé-transmission au Contrôle de Légalité 



communauté du  
**PAYS D'AIX**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011  
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

**2011\_B405**

**OBJET : Institution - Statut de l'Elu -Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean BONFILLON pour son déplacement à la 22ème convention de l'Association des Communautés de France (ADCF) les 12, 13 et 14 octobre 2011 à Rennes**

Le 17 novembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues, donne pouvoir à BARRET Guy - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Beï-Air, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Beï-Air, donne pouvoir à FILIPPI Claude - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

**Excusé(s) :**

LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2011**

Rapporteur : Régis MARTIN

**Thématique : Institution**

**Objet : Statut de l'Elu – Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean BONFILLON pour son déplacement à la 22<sup>ème</sup> convention de l'Association des Communautés de France (ADCF) les 12, 13 et 14 octobre 2011 à Rennes**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

L'Association des Communautés de France (ADCF) a tenu sa 22<sup>ème</sup> convention nationale les 12, 13 et 14 octobre 2011. Lors de cette convention, consacrée à l'intercommunalité, l'association a procédé au renouvellement des instances nationales (conseil d'administration, bureau exécutif, Président).

Cette convention a été marquée par la tenue de nombreux forums, ateliers et interventions, notamment autour des politiques culturelles soutenues par les intercommunalités.

Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Jean BONFILLON, Vice-président de la CPA délégué à la politique culturelle, s'est rendu à cette manifestation afin de représenter la Communauté du Pays d'Aix.

## **Exposé des motifs :**

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2009-A143 du 29 juillet 2009, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l' élu concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'un élu accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

---

L'Association des Communautés de France (ADCF) a tenu sa 22<sup>ème</sup> convention nationale de l'intercommunalité les 12, 13 et 14 octobre 2011.

Cette convention a été marquée par la tenue de nombreux forums, ateliers et interventions, notamment autour des politiques culturelles soutenues par les intercommunalités.

Plus d'une centaine d'intervenants ont pris part aux travaux de la convention, associant Présidents et Vice-présidents de communautés, experts, universitaires, parlementaires, représentants d'administrations centrales ou de grandes institutions publiques.

Par ailleurs, l'assemblée générale de l'ADCF devait se réunir à cette occasion pour procéder au renouvellement de ses instances nationales. Ainsi, après la présentation du rapport d'activités 2011 et du projet associatif 2011-2014, il a été procédé à l'élection du conseil d'administration, du bureau exécutif et du Président.

Monsieur Jean BONFILLON, en sa qualité de Vice-président de la CPA délégué à la politique culturelle, s'est rendu à cette manifestation afin de représenter la Communauté du Pays d'Aix lors de cette rencontre d'envergure.

Le calendrier des séances n'a pas permis d'accorder un mandat spécial en temps utile. Toutefois, l'intérêt que représente la participation de Monsieur Jean BONFILLON à cette convention justifie la délivrance d'un mandat spécial.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment « d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté »

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Jean BONFILLON pour sa participation à la convention nationale de l'ADCF les 12, 13 et 14 octobre 2011 se tenant à Rennes ;
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes les décisions concernant ce dossier.

**OBJET : Institution - Statut de l'Elu -Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean BONFILLON pour son déplacement à la 22ème convention de l'Association des Communautés de France (ADCF) les 12, 13 et 14 octobre 2011 à Rennes**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



21 NOV. 2011